

[L'accord d'Agadir a permis aux Etats membres d'augmenter de 45 pc le volume de leurs échanges commerciaux Economie](#)

Posté par: Visiteur

Publié le : 20-01-2010 22:49:51

L'accord d'Agadir, entré en vigueur en 2007, a permis aux Etats membres (Maroc- Tunisie- Egypte- Jordanie) d'augmenter de 45 pc le volume de leurs échanges commerciaux, a affirmé mardi à Rabat, le directeur exécutif de l'unité technique de cet accord, M. Farid Tounsi.

Lors d'un atelier organisé par le ministère du Commerce extérieur, en collaboration avec l'unité technique de l'accord d'Agadir, sur "les obstacles techniques au commerce", M. Tounsi a indiqué que parmi les réalisations de l'accord d'Agadir figure également la signature, en décembre dernier, de la convention de la reconnaissance mutuelle des certificats de conformité.

Il a expliqué qu'à travers la tenue de cet atelier, l'objectif visé est de définir les moyens à même de remédier aux obstacles techniques dressés devant les exportateurs des Etats parties à cet accord afin qu'ils puissent renforcer leur présence sur marché européen et les marchés de la région méditerranéenne, et de fournir les informations nécessaires sur les normes, les systèmes et les besoins dans le domaine des exportations vers l'Union européenne et les Etats parties à l'accord d'Agadir (10 millions de consommateurs).

Dans une allocution lue en son nom, le ministre du commerce extérieur, M. Abdellatif Maâzouz a souligné l'intérêt qu'accordent les Etats parties à l'accord d'Agadir afin d'augmenter leurs échanges commerciaux et leur niveau de coopération économique.

Cet atelier, a-t-il indiqué, revêt un intérêt majeur dans la mesure où il traduit la volonté des chefs d'Etat des pays membres à réaliser le décollage économique, en associant à cette fin le secteur privé qui demeure le levier de la croissance.

Le directeur de la Normalisation et de la Promotion de la Qualité au ministère de l'Industrie, du Commerce et des nouvelles technologies, M. Abdellah Nejjar a souligné, quant à lui, que le Maroc, soucieux d'activer les dispositions de l'accord d'Agadir, a participé à l'élaboration des propositions concernant l'application du mémorandum d'entente en matière de reconnaissance mutuelle des certificats de conformité des marchandises et produits échangés entre les Etats parties à cet accord.

Le programme de cet atelier de trois jours destiné aux représentants des secteurs public et privé au Maroc, en Tunisie, en Egypte et en Jordanie, comprend des exposés ayant trait notamment aux normes et mesures d'évaluation des certificats de conformité dans les pays parties à l'accord d'Agadir, et aux droits et engagements des Etats parties à l'accord d'Agadir.

MAP